

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 49

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

On a fêté la présidente du Grand Conseil

Une ambiance de fête et de joie régnait le soir du 18 janvier dans les salons de la Maison internationale des étudiants où les associations féminines genevoises avaient organisé une réception en l'honneur de la nouvelle présidente du Grand Conseil, Mme Emma Kammacher.

Tout d'abord, Mme Charles Prince, présidente de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, évoqua les trente-deux années de lutte aux côtés de Mme Kammacher ; celle-ci montra un courage constant devant les difficultés ou les moqueries, ne se laissant jamais détourner de son but jusqu'à la victoire. Des vœux et des félicitations furent ensuite présentées à la nouvelle présidente par Mme Choisy, présidente de l'Union des femmes, Mlle Traveletti, au nom du Club des femmes de carrières libérales et commerciales, Mlle Weibel, présidente du Centre de liaison des associations féminines genevoises et M. J. Brocher, pour le Cartel d'hygiène morale et sociale, toutes sociétés au sein desquelles Mme Kammacher a exercé une activité pendant de nombreuses années. En outre, Mme Rittmeyer, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, avait chargé Mlle Weibel de transmettre les félicitations de cette grande organisation. Mme Antoinette Quinche en faisait de même de la part des Vaudoises.

Quant à la Suisse alémanique, elle était représentée par Mme Heinzelmann, vice-présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin qui, outre leurs chaleureuses félicitations, dit l'étonnement et l'admiration des Suisses alémaniques devant l'élection d'une femme à la présidence d'un parlement cantonal.

Puis Mme Kammacher remercia tous ceux et toutes celles qui l'entourent en cette soirée et évoqua le souvenir des pionnières, en particulier Emilie Gourd, qui combattaient durant des décennies et n'eurent pas la joie de voir le succès couronner leurs efforts. Elle conseilla aux Suisses alémaniques de ne pas manifester et conclut par ces paroles pleines d'énergie courageuse : « Les risques d'un échec ne doivent jamais nous arrêter ; la victoire ne s'acquiert qu'au prix de nombreuses défaites ».

Des députées et des conseillères municipales des divers partis ainsi que quelques messieurs, fidèles « supporters » de la cause féministe, s'étaient joints à la nombreuse cohorte féminine qui avait tenu à entourer Mme Kammacher en cette soirée.

Y. L.

Ils ont aussi droit à notre reconnaissance

Antant il me paraît normal que des femmes privilégiées défendent les femmes, leurs sœurs, contre les abus d'un masculinisme effronté, autant doivent nous paraître admirables et dignes de notre profonde gratitude tous les hommes qui, considérant les femmes comme des partenaires de plein droit, ont réclamé et réclament encore pour elles, la reconnaissance de leur autonomie spirituelle, physique et économique.

C'est pourquoi, à côté des suffragistes genevoises disparues, évoquées lors de la manifestation du 18 janvier dernier à la Maison internationale des étudiants, plusieurs personnalités masculines disparues, parmi d'autres, méritent d'être citées. Rappelons :

1. que la première présidence de l'Association genevoise pour le suffrage féminin a été assumée par un homme en la personne d'Auguste

guste de Morsier. Lui aussi, mérite notre gratitude ;

2. tout au long de leurs campagnes, les suffragistes genevoises et romandes ont bénéficié de l'appui fervent et constant du professeur Edmond Privat et de Georges Thélin. Le canton de Vaud n'est pas loin, qui a contribué quelque peu, à l'avènement du suffrage féminin à Genève. Reconnaissions donc l'influence de l'esprit lucide, loyal, fraternel du philosophe Charles Sécrétan, du juriste Louis Bridel, du médecin gynécologue Muret, qui, en temps qu'humanistes conséquents, ont réclamé inlassablement le respect intégral et réel de la personnalité féminine.

Leur souvenir est un grand réconfort, un puissant stimulant, une raison de ne pas déesperer de l'humanité pour toutes les suffragistes de notre « androcratie » suisse.

Marie Kammacher

Au Lyceum

L'assemblée générale du groupe de Genève a eu lieu le jeudi 14 janvier, à 20 h. 30.

Le comité a été réélu dans son intégrité : Mmes V. Olivet-Binet, présidente ; R. Mathys, vice-présidente et secrétaire ; J. Micheli, trésorière ; E. Turtach, présidente de la section de musique ; D. Orval, présidente de la section lyrique ; E. Clerc-de Blonay, présidente de la section littéraire ; M. Galopin, présidente de la section des Beaux-Arts ; E. Kronauer, présidente de la section sociale ; M. Delessert, président de la section économique ; M. Robert, vérificateur des comptes ; Mmes Tournaire, Carden-Côte et Tétaz-Driesch.

La présidente relève avec satisfaction la bonne marche du Club en 1964 ; beaucoup d'activités internes et dans d'autres Clubs, entre autres la collaboration, à l'Expo 64, à Lausanne où seize des membres du Club de Genève se sont fait entendre soit sur les Tréfutut une réussite.

Les finances sont saines, mais il faut prévoir l'augmentation des cotisations, les frais généraux étant plus élevés.

La section de musique a organisé quatorze séances de concerts, et récitals. La section lyrique, des représentations variées en Suisse et à l'étranger. La section des Beaux-Arts, une exposition-éclair et des visites de musées et la section sociale, des visites d'usines et fabriques et la belle action de Noël.

Terminons ce rapport succinct en disant que le Lyceum possède maintenant son drapeau qui, après avoir flotté au mat de l'Expo attend maintenant d'autres occasions de se manifester.

Cécile Olivet-Binet

Réunions et conférences

Vendredi 26 février

Genève

Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h. Problèmes de l'Hôpital cantonal, par Mme Renée de Roulet, infirmière-chef à l'Hôpital.

Dimanche 28 février

Genève

Lyceum Club, 3, promenade du Pin, causerie de Mme Stella Bon sur Marius Petipa, maître de ballet, 60 ans, sur les ex-scènes impériales russes.

12 février au 7 mars

Genève

Exposition La Suisse de demain sans armes atomiques, jours ouvrables, de 14 h. à 22 h., dimanche, de 10 h. à 22 h. Salle du Faubourg (Terreaux-du-Temple 6).

Du 17 au 23 février

Genève

Salle communale de Plainpalais, rue de Carouge 52, jours ouvrables, de 14 h. 30 à 22 h., samedi et dimanche, de 10 h. à 22 h. Exposition Ma faim quotidienne (entrée libre).

L'évidence même

Il ne sert de rien de se lamenter sur l'im-moralté et le désordre d'une certaine jeunesse. Mieux vaut aider efficacement les œuvres et les institutions qui, avec des moyens encore insuffisants, s'efforcent de préparer une génération mieux armée contre les tentations, plus consciente de ses devoirs, forte et heureuse.

C'est la raison de la traditionnelle collecte en faveur des œuvres vaudoises de l'enfance.

Contribuons généreusement et joyeusement à son succès ! A domicile et au compte de chèques postaux 10-1888, 1000 Lausanne.

VAUD

Les femmes dans la politique

Participation des femmes dans les communes

En complément de l'article d'Y. Aguet, paru dans le dernier numéro de « Femmes suisses », il est intéressant de relever qu'il ressort d'une statistique établie par l'Association vaudoise des citoyennes que l'on peut estimer à :

275 le nombre des conseillères communales élues depuis les dernières élections de 1961 et à

1962 celui des femmes qui ont prêté serment à un Conseil général.

Les 275 conseillères communales se répartissent dans septante-sept communes. Huit communes ont plus de huit conseillères, ce sont :

Lausanne, 15 ; Nyon, 13 ; Vallorbe, 11 ; Payerne, 10 ; Crissier, La Tour-de-Peilz, Vevey, 9 ; Morges, 8.

Sur les trois cent vingt-quatre communes qui ont répondu au questionnaire, quarante-huit communes n'ont ni conseillère communale, ni conseillère générale. Soixante-trois communes n'ont pas répondu au questionnaire.

Conseil général et Conseil communal

Dans la règle, les communes vaudoises dont la population n'atteint pas huit cents âmes ont un Conseil général. Il peut y avoir des exceptions. Tout citoyen actif peut faire partie du Conseil général de la commune où il est domicilié. Par citoyen actif on entend les Vaudois et les Confédérés, hommes et femmes, âgés de 20 ans révolus et jouissant de leurs droits civiques. Les Confédérés doivent en outre être domiciliés depuis au moins trois mois dans la commune. Le Conseil communal : suivant l'importance des communes, le Conseil communal est composé de quatre-vingt à cent membres. Ceux-ci sont élus pour quatre ans au scrutin de liste par leurs concitoyens et concitoyennes convoqués à cet effet en assemblée électrale de commune.

Ce premier bilan de la participation des femmes à la vie publique dans le canton de Vaud est donc satisfaisant.

Gert Girard-Montet

L'anniversaire du 1er février

Plus de cent citoyennes et quatre citoyens se sont réunis à Beaulieu, sous la présidence de Mme V. Parisod, vice-présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, pour fêter le sixième anniversaire de la votation qui fit des Vaudoises des citoyennes.

Mme A. Quinche, présidente d'honneur de l'Association, rendit hommage aux femmes hardies qui, en 1907, fondèrent l'Association pour le suffrage féminin ; une d'elles était présente, Mme Emilie Mégrizot, qui porte allégrement ses 91 ans ; elle rappela la mémoire de Lucy Dutoit, du Dr Maurice Muret, qui a déposé au Grand Conseil, en 1945, la motion qui donna le brame à la réforme civique, évoqua la campagne de 1958-1959 et la joie qui accueillit le résultat du scrutin. Il faut maintenant que les citoyennes fassent mieux leur devoir et se rendent plus nombreux aux urnes.

On se réjouit de la nomination de quinze femmes au Grand Conseil, de l'activité de deux cents septante conseillères communales, des mille sept cent cinq femmes membres des conseils généraux ; deux femmes ont été ou sont présidentes de Conseils communaux. Quand aurons-nous le suffrage féminin sur le plan fédéral ? Peut-être l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe et à la Convention des droits de l'homme serviront-elles la cause, mais c'est peu probable.

La soirée se termina joyeusement par de gracieuses productions de l'Association vaudoise de gymnastique et par la projection de beaux clichés de Mme Zanchi, présidente lausannoise, sur son voyage à Tokio pour les Jeux olympiques.

S. B.

N'anticipons pas !

Le Parti socialiste vaudois nous prie d'insérer cette petite mise au point :

« C'est avec intérêt que nous avons lu, dans le numéro de janvier de "Femmes suisses", l'article concernant une "Statistique sur la participation des femmes à la vie politique". Permettez-nous toutefois de vous dire notre surprise à la lecture du passage suivant :

« On augure cependant quelques changements pour les nouvelles élections de fin 1965 : les Partis socialistes et popiste ne représenteront pas autant de candidates, contrairement aux partis bourgeois. »

« Ignorants des intentions des autres partis, nous en tiendrons au Parti socialiste. Nous ne doutons pas que Mme Aguet n'ait des sources sûres. Il nous paraît toutefois un peu prématré — pour ne pas dire plus — d'émettre les intentions qu'elle prête à notre parti, intentions tout à fait gratuites, par ailleurs.

La présidente du Groupe féminin
Le président du P.S.L.

86e journée des femmes vaudoises

jeudi 11 mars, Lausanne

C'est dans la salle des 22 cantons que se réuniront, dès 10 heures, le 11 mars, et pour la trente-sixième fois, les femmes vaudoises. Cette journée se déroulera comme suit :

10 h. - Chœur d'ensemble, prière patriotique, allocution du conseiller d'Etat Pierre Oguey.

10 h. 30 - 12 h. - Conférence de M. Jean Rochat, directeur de la caisse cantonale de compensation, sur ce sujet : « Jeunes et vieux, villes et campagnes, les chemins du progrès social ». Causerie de Mme Lise Demierre, directrice de la Société vaudoise de patronage sur : « Les délinquants sont aussi nos frères ».

12 h. 15 - Repas.

14 h. - Étude et commentaire d'un grand film classique « Brève rencontre », de David Lean (auteur du film de la rivière Kwai), par M. Paul Girardon, directeur de l'office du cinéma de l'Eglise nationale vaudoise.

Inscriptions : Jusqu'au 9 mars auprès de Mme S. Pernet, avenue des Alpes 38, Lausanne, téléphone 22 89 65.

Pour couvrir les frais de la journée, une finance de 2 francs sera perçue à l'entrée.

Le Lyceum-Club

Le Lyceum-Club, groupe vaudois, a vécu, en 1964, deux événements marquants : le voyage à Mayenne, avec deux représentations (Tannhäuser et Parsifal), et sa participation à la vie intellectuelle de l'Exposition nationale avec 152 manifestations sur les Tréteaux des loisirs, avec 18 concerts ou représentations au théâtre. Il faut relever l'attribution du prix de l'Alliance pour la culture romande à Mme Elisabeth Burnod, pour son ouvrage « Ornements à la solide », la parution de « Ce pays » de Vio Martin, de « Valet de cœur », de Pierrette Micheloud et de « Vivantes saisons », d'Émile Rey.

Les rapports des sections ont été présentés par Mmes Suzanne Piaget pour la section des lettres, Suzanne Boulenaz, pour la section musique, Liliane Sommer, pour la section des Beaux-Arts, Simone Gerber, pour la section dramatique, Stella Zbinden, pour les représentations données à l'Exposition, par la « Compagnie du Lyceum », Marguerite Kae-sermann, pour la section sociale.

Le comité a été réélu avec Mme Jacquot-Dubois comme présidente ; le nombre de ses membres a été porté à vingt et un pour 1965.

S. B.

Vacances pour mères et femmes seules à l'Hôtel Masson, Veytaux - Montreux

Les Unions chrétiennes féminines du canton de Vaud organisent des séjours de vacances au sujet desquels nous donnons, ci-dessous, quelques renseignements.

Dates :

1er séjour : du lundi 8 mars au samedi 13 mars 1965. Responsables : Mmes G. Conne, J. Germain, M. Juillard, G. Reymond.

2e séjour : du lundi 15 mars au samedi 20 mars 1965. Responsables : Mmes R. Cavin, L. Droz, V. Schonenberg, R. Burnand.

3e séjour : du lundi 22 mars au samedi 27 mars 1965. Responsables : Mles M. Brozon, V. Rosset, S. Savary, Mme R. Sulser.

Programme :

Lundi : 8. 15 et 22 mars : 15 h., arrivée à l'Hôtel Masson, à Veytaux. Accueil, culte d'ouverture.

Mardi : 9 et 16 mars : 10 h. 15. « Les mamans devant les lectures de leurs enfants » Mme M. Demierre.

Mardi : 23 mars : 10 h. 15. « Analyse d'un livre » Mme A. Bardet.

Mercredi : 10, 17 et 24 mars : 19 h. 30. « Voyage au Zambèze », clichés. Mme M. Juillard.

Jeudi : 11, 18 et 25 mars : 10 h. 15. « Mères sans mari » Soeur Aline Cuendet.

Vendredi : 12, 19 et 26 mars : 10 h. 15. « L'aveuglé » étude biblique. M. le pasteur P. Favre.

Samedi : 13. 20 et 27 mars : 10 h. 15. « Clôture ». 13 h., dispersion.

Les après-midis sont libres, les soirées animées de musique, jeux, lectures.

Prix du séjour : 80 fr., service compris, payable à l'arrivée. Thé et café sont facultatifs et se paient à part. Une aide financière peut être accordée sur demande.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 4 mars : Mme P. Juillard, 4, chemin Verdonnet, 1012 Lausanne, téléphone (021) 32 59 50.

La suite de nos informations romandes en p. 4.

